



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2025-100

PUBLIÉ LE 4 AVRIL 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2025-03-31-00028 - ARRETE^{??} Actant le changement d'adresse du dispositif de 55 places d'appartements de coordination thérapeutique « Un chez soi d'abord » sur la métropole de TOURS géré par le GCSMS Un chez soi d'abord Indre et Loire^{??} (3 pages)

Page 3

R24-2025-03-31-00027 - ARRETE MODIFICATIF^{??} Portant modification de l'arrêté n° 2024-SPE-088-PDS du 31 décembre 2024 actant le renouvellement de l'autorisation du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) géré par le Centre hospitalier régional universitaire de TOURS^{??} (2 pages)

Page 7

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2025-03-31-00028

ARRETE

Actant le changement d'adresse du dispositif de 55 places d'appartements de coordination thérapeutique « Un chez soi d'abord » sur la métropole de TOURS géré par le GCSMS Un chez soi d'abord Indre et Loire

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
CENTRE-VAL DE LOIRE**
DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

ARRETE

Actant le changement d'adresse du dispositif de 55 places d'appartements de coordination thérapeutique « Un chez soi d'abord » sur la métropole de TOURS géré par le GCSMS Un chez soi d'abord Indre et Loire

La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

VU le Code de justice administrative ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU le Code de la santé publique ;

VU le Code de la sécurité sociale ;

VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé (ARS) ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

VU la décision n° 2024-DG-DS-0002 en date du 2 août 2024 portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

VU l'arrêté n° 2023-DSTRAT-0015 en date du 26 octobre 2023 portant adoption du Projet Régional de Santé Centre-Val de Loire 2023-2028 ;

VU l'arrêté n°2021-DOMS-PDS-165 du 23 novembre 2021 portant autorisation de création d'un dispositif de 55 places d'appartements de coordination thérapeutique « Un chez soi d'abord » sur la métropole de TOURS géré par le GCSMS Un chez soi d'abord Indre-et-Loire.

CONSIDERANT que le déménagement des bureaux du dispositif des appartements de coordination thérapeutique « Un chez soi d'abord » ne modifie pas les conditions de l'autorisation globale de fonctionnement du service ;

CONSIDERANT que le projet n'engendre pas de moyens complémentaires et présente un coût de financement en année pleine qui est compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article L. 314-4 du Code de l'action sociale et des familles ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Il est acté le changement d'adresse des appartements de coordination thérapeutique « un chez soi d'abord » sur la métropole de TOURS (n° Finess : 37 001 578 6) géré par le GCSMS Un chez soi d'abord Indre-et-Loire.

Les bureaux des appartements de coordination thérapeutique « un chez soi d'abord » sur la métropole de TOURS sont désormais situés au 90B rue Groison – 37100 TOURS.

ARTICLE 2 : L'autorisation est délivrée pour une durée de 15 ans. Son renouvellement total ou partiel sera subordonné aux résultats de l'évaluation de la qualité des prestations délivrées par l'établissement mentionnée à l'article L312-8 du Code de l'action sociale et des familles dans les conditions prévues par l'article L313-5 du même code.

ARTICLE 3 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de ces établissements et services par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente selon l'article L.313-1 du Code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente pour la délivrer.

ARTICLE 4 : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique : GCSMS Un chez soi d'abord Indre et Loire

N° FINESS : 37 001 577 8

Code Statut Juridique : 66 (GCSMS privé)

Adresse : 3 rue de Lille – 37100 TOURS

Entité établissement : Appartements de coordination thérapeutique « Un chez soi d'abord »

N° FINESS : 37 001 578 6

Adresse : 90B rue Groison – 37100 TOURS.

Code catégorie : 165 – Appartements de coordination thérapeutique (ACT)

Code discipline : 507 Hébergement médico-social pour personnes en difficulté spécifique

Code activité / fonctionnement : 37 Accueil et prise en charge en appartement thérapeutique

Code clientèle : 430 Personnes nécessitant une prise en charge psychologique et sociale sans SAI

Capacité autorisée : 55 places

ARTICLE 5 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès de Madame la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 ORLEANS, soit d'un télé-recours sur le site : <https://www.telerecours.fr/>.

ARTICLE 6 : Le directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, la directrice départementale de l'Indre-et-Loire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Fait à Orléans, le 31 mars 2025
Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire
Le Directeur général adjoint
Signé : Bertrand MOULIN

ARRETE N° 2025-SPE-0015-PDS enregistré le 31 mars 2025

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2025-03-31-00027

ARRETE MODIFICATIF

Portant modification de l'arrêté n°
2024-SPE-088-PDS du 31 décembre 2024 actant
le renouvellement de l'autorisation du Centre de
Soins, d'Accompagnement et de Prévention en
Addictologie (CSAPA) géré par le Centre
hospitalier régional universitaire de TOURS

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
CENTRE-VAL DE LOIRE**
DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

ARRETE MODIFICATIF

Portant modification de l'arrêté n° 2024-SPE-088-PDS du 31 décembre 2024
actant le renouvellement de l'autorisation du Centre de Soins,
d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) géré par le
Centre hospitalier régional universitaire de TOURS

La directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

ARRETE

ARTICLE 1er : L'article 4 de l'arrêté précité est ainsi modifié :

Entité juridique : CHU de TOURS

N° FINESS : 37 000 048 1

Code Statut Juridique : 15 – Etablissement Public Régional d'Hospitalisation

Adresse : 2 boulevard Tonnelles – 37044 TOURS cedex 9

Entité établissement principal : CSAPA CHU

N° FINESS : 37 001 326 0

Adresse : 2 boulevard Tonnelles – 37044 TOURS cedex 9

Code catégorie : 197 - CSAPA

Code discipline : 508 (accueil orientation soins accompagnement difficultés spécifiques)

Code activité / fonctionnement : 21 (accueil de jour)

Code clientèle : 853 (personnes souffrant d'addictions)

Entité établissement secondaire : CSAPA Centre La Rotonde

N° FINESS : 37 000 558 9

Adresse : 112 avenue Maginot – 37000 TOURS

Code catégorie : 197 – CSAPA

Code discipline : 508 (accueil orientation soins accompagnement difficultés spécifiques)

Code activité / fonctionnement : 21 (accueil de jour)

Code clientèle : 853 (personnes souffrant d'addictions)

Entité établissement secondaire : CSAPA Centre Port Bretagne

N° FINESS : 37 000 563 9

Adresse : 26 rue Richelieu – 37000 TOURS

Code catégorie : 197 – CSAPA

Code discipline : 508 (accueil orientation soins accompagnement difficultés spécifiques)

Code activité / fonctionnement : 21 (accueil de jour)

Code clientèle : 853 (personnes souffrant d'addictions)

Entité établissement secondaire : CSAPA de LOCHES

N° FINESS : 37 001 696 6

Adresse : 8 rue Descartes – 37600 LOCHES

Code catégorie : 197 – CSAPA

Code discipline : 508 (accueil orientation soins accompagnement difficultés spécifiques)

Code activité / fonctionnement : 21 (accueil de jour)

Code clientèle : 853 (personnes souffrant d'addictions)

ARTICLE 2 : Le reste de l'arrêté reste sans changement dans son contenu.

ARTICLE 3 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès de la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, 131 rue du faubourg Bannier, BP 74409, 45044 ORLEANS CEDEX 1, soit d'un recours contentieux qui doit être transmis au Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS CEDEX 01, soit d'un télérecours sur le site internet : <https://www.telerecours.fr>

ARTICLE 4 : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, la directrice départementale de l'Indre-et-Loire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Fait à Orléans, le 31 mars 2025
Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire
Le Directeur général adjoint
Signé : Bertrand MOULIN

Arrêté modificatif n°2025-SPE-0012 enregistré le 31 mars 2025